



sommaire

02 Veille Technique Cultures

Cultures d'hiver
Cultures de printemps

Veille Technique Élevage

Pousse des prairies
Préparation au vêlage

05

07 Veille Innovation et Projets de Recherche

NGT : des essais plein champ aux Pays-Bas

Veille Réglementaire et Géopolitique

Renforcement de l'aide sur le GNR
Tuberculose bovine : revalorisation du forfait d'abattage
Haies : typologie officielle fixée par arrêté dans le cadre du régime unique
Projets agricoles : un décret pour accélérer les contentieux en matière environnementale
Simplification : le contrôle annuel unique formalisé par un décret

07

09 Veille Économique

Marché des engrais et des céréales
Marché animal et des tourteaux

Point climatique

Stations météo	Mars 2026		Avril 2026		Mai 2026	
	T° moy. (normale 1991-2020)	Cumul précips (normale 1991-2020)	T° moy. (normale 1991-2020)	Cumul précips (normale 1991-2020)	T° moy.	Cumul précips
Argentan (61)	9,0°C (7,3°C)	32,8 mm (51,0 mm) -36%	11,9°C (9,7°C)	5,0 mm (49,0 mm) -90%	13,8°C	39,6 mm
Saint-Hilaire-le-Chatel (61)	9,4°C (7,2°C)	35,4 mm (59,0 mm) -40%	12,8°C (10,6°C)	12,2 mm (49,0 mm) -75%	13,8°C	53,7 mm
Caen-Carpiquet (14)	9,3°C (8,0°C)	24,6 mm (50,0 mm) -51%	12,0°C (10,0°C)	10,0 mm (53,0 mm) -81%	13,5°C	24,6 mm
Cerisy-la-Salle (50)	9,8°C (7,7°C)	63,4 mm (79,0 mm) -19%	12,5°C (10,4°C)	10,4 mm (73,0 mm) -86%	13,4°C	13,4 mm
Evreux-Fauville (27)	9,3°C (7,5°C)	34,2 mm (44,0 mm) -23%	11,9°C (10,0°C)	11,6 mm (44,0 mm) -74%	14,7°C	23,6 mm
Ectot-lès-Baons (76)	9,1°C (6,9°C)	45,8 mm (67 mm) -31%	11,9°C (9,9°C)	12,6 mm (45 mm) -72%	13,7°C	22,4 mm

Source : Infoclimat



Cultures d'hiver

Céréales

La majorité des parcelles de blé se situe entre les stades dernière feuille étalée (DFE) et gonflement. Les plus avancées atteignent le stade épiaison. Quant aux orges, plus de la moitié sont à floraison.

Septoriose : Présence de la maladie sur F3 dans plus de 90 % des parcelles de blé tendre et sur F2 dans plusieurs parcelles. Vigilance, le seuil de nuisibilité risque d'être atteint dans de nombreuses parcelles avec les précipitations actuelles.

Rouille jaune et rouille brune : Surveiller la progression de ces deux maladies avec attention et plus particulièrement la rouille brune. Point positif : les températures plus basses de cette fin de semaine sont défavorables au développement de la maladie. Le seuil de nuisibilité pour la rouille brune est atteint à partir du stade 2 noeuds dès que l'une des 3 feuilles supérieures développe des symptômes.

Rouille naine : Quelques symptômes sont observés sur orge. Seuil de nuisibilité atteint si 10% des F1, F2, F3 est touché pour les variétés sensibles et 50% pour les variétés résistantes. Une bonne hygrométrie favorise son développement.



Source: Arvalis

Rhynchosporiose : Peu de symptômes sont observés sur orge. Seules quelques parcelles sont concernées dans l'Orne et la Manche.

Helminthosporiose : Des symptômes sont observés dans l'ensemble des départements normands. Parcelles à surveiller car les précipitations actuelles vont probablement faire progresser la maladie du bas vers le haut.

Traitement : Stade clé DFE en cours. La protection fongicide actuelle est déterminante. Les feuilles F1 et F2, responsables de plus de 60 % du potentiel de récolte, sont maintenant entièrement exposées et le retour des pluies selon les secteurs peut les exposer à une explosion des rouilles. En cas de rouille brune, les strobilurines demeurent la solution la plus performante. Bien

que certaines SDHI et triazoles conservent une efficacité, celle-ci s'affaiblit progressivement en raison du développement de phénomènes de résistance. En ce qui concerne la protection à floraison, les pluies de ces derniers jours augmentent le risque de fusariose sur les blés en début de floraison. Selon Arvalis, pour protéger les épis en cas de risque accru, une intervention au Pro-saro (0,4 à 0,8 L/ha) est conseillée dès la sortie des premières étamines. Adaptez le traitement selon la sensibilité de votre variété et l'historique de la parcelle.

Sources : Arvalis, Chambre d'Agriculture

Colza

La floraison s'achève pour la majorité des secteurs, confirmant la précocité de cette campagne, comparable à celle de 2024. La majorité des parcelles demeure au stade G4 (les 10 premières siliques de la hampe principale sont bosselées. La floraison se poursuit jusqu'à son terme).



Source: Terres Inovia

Charançons des siliques : Nette décrue du risque, corrélée aux épisodes pluvieux survenus dès le début du mois de

mai. Ces insectes sont majoritairement présents sur les bordures des champs avec 0,1 à 2 charançons/plante. Dans le cas de parcelles colonisées à l'intérieur, le nombre d'insectes par plante est de 0,1 à 1. Le risque est établi jusqu'au stade G4, après floraison. L'impact économique du charançon de la silique est considéré comme marginal en tant que tel. Toutefois, il induit une nuisibilité indirecte majeure en créant des sites de ponte favorables aux cécidomyies, qui colonisent les siliques via ses perforations. La gestion du risque peut généralement se limiter aux bordures, ce qui suffit à sécuriser la parcelle.

Pucerons cendrés : Ravageurs généralement absents dans la région mais pourtant observés dans plusieurs départements cette année comme autour de Lisieux (14), Combon (61), ou encore Verneuil d'Avre et d'Iton (27). Cependant, les conditions humides actuelles sont défavorables aux pucerons, freinant ainsi leur propagation dans les parcelles.

Sources : Terres Inovia, Chambre d'Agriculture, Perspectives agricoles

Lin fibre d'hiver

Les parcelles de lin d'hiver sont entre les stades début et mi-floraison. Quelques cas de verse sont à noter depuis les orages survenus le week-end dernier.

Oïdium : Maladie présente sur plus de 60% des parcelles observées. La situation sanitaire semble contenue en comparaison à la pression de la maladie, en partie grâce à l'appui de solutions de biocontrôle (soufre).

Sources : Arvalis, Chambre d'Agriculture

Protéagineux d'hiver

Le stade début floraison constitue la période charnière pour déclencher la protection fongicide des protéagineux d'hiver, notamment contre le botrytis de la féverole.

Botrytis : Vigilance vis-à-vis de la maladie.

Ascochytose : À surveiller car elle demeure la maladie la plus préjudiciable pour ces cultures et le retour des précipitations de ces derniers jours lui est favorable.

Source : Chambre d'Agriculture

Cultures de printemps

Protéagineux de printemps

La majorité des pois de printemps se situe au stade 8-9 feuilles. Les féveroles de printemps atteignent quant à elles le stade 6-8 feuilles.

Sitones : Les parcelles arrivent presque toutes à la fin de la période de risque, soit 6 feuilles. Cela correspond à la fin de la période de ponte de ces insectes. Pour gérer le risque sitone, il faut avant tout viser un bon enracinement de la culture. Cela permet une présence de nodosités sur l'ensemble du profil racinaire, évitant leur concentration et rendant la plante plus résiliente face aux attaques. En complément, la pratique du roulage semble agir comme un frein à l'activité du ravageur, celui-ci trouvant moins de cachettes dans un sol bien rappuyé.

Pucerons verts : Surveiller majoritairement sur pois. Habituellement présents dès la floraison, les pucerons peuvent toutefois infester les parcelles plus tôt dans la saison selon les conditions de l'année. La détection du puceron vert peut être complexe en raison de son mimétisme avec la culture. Une méthode efficace consiste à secouer les tiges au-dessus d'une feuille blanche. La faible adhérence de ce ravageur facilite sa chute

et permet un dénombrement plus fiable. Avant de décider d'un quelconque traitement, vérifier la présence d'auxiliaires (à gauche : larve de coccinelle, à droite : larve de syrphé, etc) pouvant être très efficaces dans la régulation du ravageur. Terres Inovia recommande d'utiliser les pyréthri-noïdes aux stades précoces, tant que le pois est encore au stade végétatif comme actuellement. En revanche, réservez l'usage du Teppeki/Afinto (limité à une seule application) pour le stade floraison ou les fortes infestations. Grâce à leur action translaminaire et la migration ascendante, ces solutions permettent d'atteindre les insectes dissimulés lorsque le feuillage est dense et fermé.



Lin fibre de printemps

Les parcelles de lin de printemps se situent majoritairement entre les stades 5 et 7 cm ; 15 cm pour les plus avancées.

Altises : L'épisode de risque est arrivé à son terme pour l'intégralité des parcelles. Les conditions climatiques récentes ont favorisé une croissance rapide, permettant d'atteindre le stade de fin de sensibilité. En ce qui concerne les parcelles les plus en retard, pour une pression modérée, Arvalis conseille de privilégier la lambda-cyhalothrine (type Karaté Zéon à 0,075 l/ha), en prévoyant éventuellement une seconde intervention si le risque augmente. En revanche, face à des attaques précoces et massives, l'usage de Trebon 30 EC (0,2 l/ha) est recommandé pour garantir une protection efficace.

Oïdium : Vigilance dès le stade 10 cm. En traitement préventif, il est conseillé d'appliquer des solutions de biocontrôle à base de Soufre.

Sources : Arvalis, Chambre d'Agriculture

Maïs

Les parcelles de maïs terminent d'être semées en cas de précédent en culture dérobée. Les précipitations de ce week-end ont permis d'accélérer les levées et le développement des premières feuilles.

Corvidés : Risque de consommation des graines jusqu'au stade 4-5 feuilles.

Taupins : Risque taupins. En cas d'attaque précoce le flétrissement des plantules, au stade 2-3 feuilles, peut être observé. Les attaques se manifestent par foyers localisés ou par taches au sein des parcelles. N'ayant pas de solution curative, l'apport de microgranulés insecticides est possible au semis en traitement préventif.



Fertilisation : Rappel des préconisations Arvalis :

- Si la dose d'azote à apporter < 100 UN : réaliser un apport à 5-6 feuilles.
- Si la dose d'azote à apporter > 100 UN : réaliser un apport à 3-4 feuilles puis à 8-10 feuilles.

Traitement : En l'absence de résistance, des traitements de post-levée sur Ray Grass jeunes (pas plus de 2 feuilles) à base de sulfonilurées (nicosulfuron, rimsulfuron, foramsulfuron) à doses fortes peuvent suffire, avec une hygrométrie élevée (au moins 65%). Le Monsoon demeure la référence en post-levée selon Arvalis. Son efficacité peut être sécurisée par l'ajout d'adjuvants (huile, voire sulfate d'ammonium), mais le contrôle reste limité sur les populations résistantes aux sulfonilurées.

Source : Arvalis

Betterave

On observe une grande disparité de stades, allant de 4 feuilles naissantes à 8 feuilles vraies. Pour l'essentiel des parcelles, la croissance se stabilise entre 4 feuilles et 6 feuilles.

Pucerons : L'activité des pucerons s'est intensifiée ces derniers jours, particulièrement dans l'Eure et la Seine-Maritime où les vols ont été soutenus. Sur le terrain, la présence de pucerons verts aptères est quasi généralisée, tandis que les pucerons noirs restent très marginaux. Les indicateurs de risque confirment l'urgence de la situation : 98 % des parcelles ont désormais atteint le seuil T1, et déjà 45 % sont au stade T2. Une surveillance prioritaire est indispensable pour les parcelles non traitées ou celles dont la protection initiale date de 8 à 10 jours.

Rappel : dérogation de 120 jours pour l'utilisation de l'aphicide Verseon jusqu'au 2 juillet et de Movento jusqu'au 13 juillet.

Vigilance à J+7 : un suivi post-application du traitement aphicide est crucial pour évaluer l'efficacité et réintervenir si la pression persiste.

Altises : La pression des altises reste marginale pour l'instant dans la région. La prudence reste néanmoins de mise : la surveillance doit être rigoureuse tant que le stade 6 feuilles n'est pas dépassé. Le seuil de risque est établi à 30% de feuilles avec de nombreuses piqûres.

Source : ITB

Pomme de terre

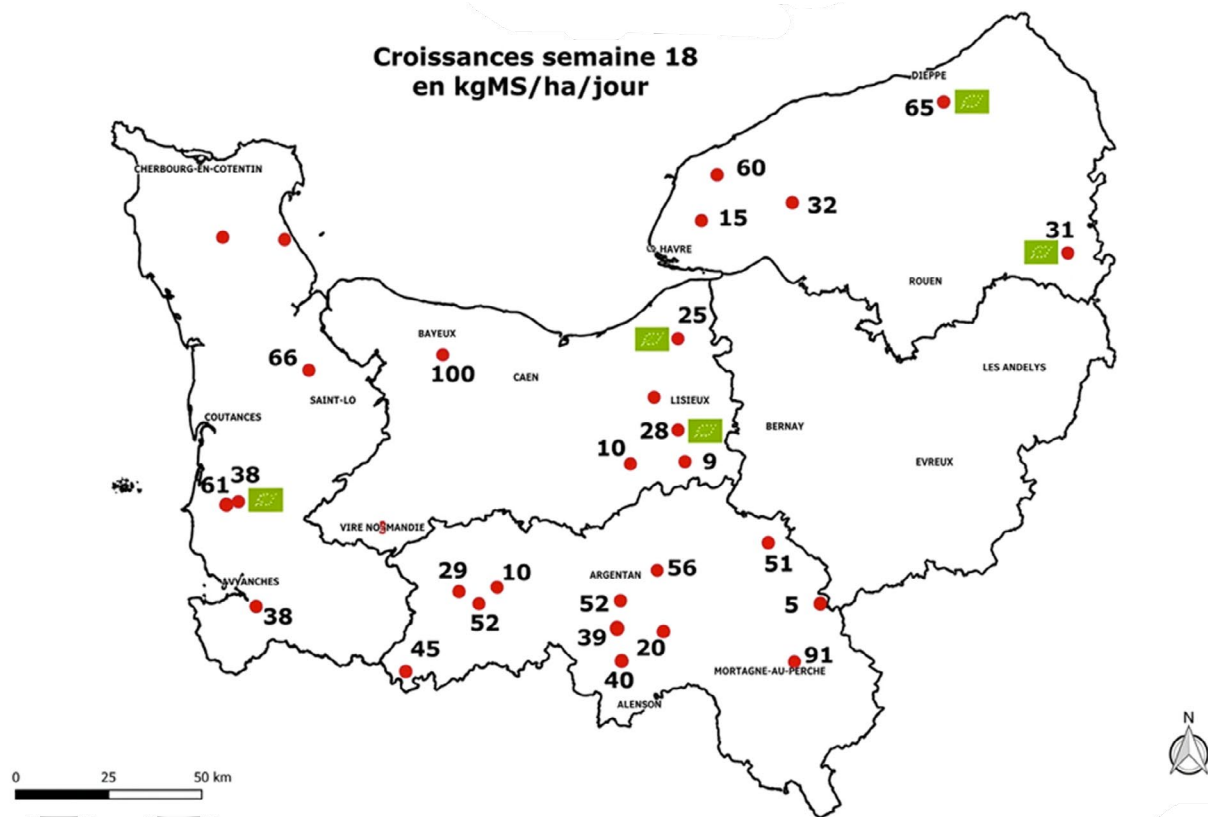
Les chantiers de plantation ont pu s'enchaîner à un rythme soutenu sous une météo favorable. Fin avril 80 % des surfaces étaient implantées. Les pommes de terre sont en attente de levée.

Pucerons : Malgré les conditions pluvieuses de ces derniers jours, surveiller leur arrivée dans les parcelles lors du retour d'un temps plus sec. Le seuil de nuisibilité est atteint s'il y a présence de pucerons sur 50% des folioles ou si 5 à 10 pucerons sont observés par feuille.

Source : Fredon Normandie



Pousse des prairies



Observatoire de la croissance de l'herbe dans les prairies normandes fin avril 2026

Avec une moyenne de 41 Kg MS/ha/j, la croissance de l'herbe reste actuellement en dessous du potentiel maximal, bridée par le déficit hydrique du mois d'avril. Ce ralentissement a été accentué par un vent d'est sec et froid, qui a accéléré le dessèchement des terres superficielles tout en ralentissant l'activité racinaire. Les pluies de ces derniers jours vont permettre de relancer la pousse de l'herbe.

Le 5 mai 2026, la ferme expérimentale de la Blanche Maison a dressé le bilan d'un début de printemps contrasté. Si la mise à l'herbe s'est déroulée normalement début mars, le second tour de pâturage, qui s'achève, a été limité par une sécheresse marquée en avril. Ces conditions, couplées à des nuits fraîches, ont limité la pousse de l'herbe, obligeant les exploitations à augmenter la part d'ensilage d'herbe à l'auge pour ralentir la rotation des paddocks.

Source : Chambre d'Agriculture de Normandie

Préparation au vêlage

La phase de pré-vêlage s'impose comme un levier stratégique majeur pour favoriser l'ingestion, optimiser le démarrage de la lactation et prévenir les troubles métaboliques coûteux. L'exemple technique du Gaec de Faucile (27) illustre cette dynamique, où la préparation permet d'anticiper des pics de production à 40 Kg de lait par jour (entre 30 et 40 jours) pour les primipares et jusqu'à 75 Kg (entre 80 et 90 jours) pour les multipares.

Selon Franck GAUDIN, nutritionniste, la préparation commence par atteindre les objectifs suivants afin de limiter les risques d'hypocalcémie :

- Viser 6,25 de pH urinaire moyen
- Obtenir une BACA autour de -140

Un suivi régulier est nécessaire afin d'éviter un pH trop faible (< 5,75), pouvant entraîner un blocage de l'ingestion et favoriser les risques de cétose.

Parallèlement, la maîtrise de l'amidon dans la ration est cruciale pour éviter le risque de sur-rengraissement avec une accumulation de gras dans les viscères et le foie. Lorsque le foie est déjà saturé, ses capacités métaboliques s'affaiblissent au moment même où il est intensément sollicité par la mobilisation des réserves corporelles, nécessaire pour combler les besoins énergétiques massifs du début de lactation. Les préconisations techniques suggèrent de plafonner l'amidon à 12,5 % pour les taries et à 15 % dans le lot des prépas selon le nutritionniste. Cela permet de laisser ainsi de la place aux fibres pour une meilleure transition post-vêlage.

La teneur lipidique de la ration doit également être surveillée de près, notamment pour compenser la baisse de maïs dans la ration. L'objectif conseillé est le suivant :

- Stabiliser la quantité en acide gras totaux entre 2,25 % et 2,7 % de la MS

Cela peut se faire si besoin par l'ajout de graisses protégées qui densifient la ration en énergie sans encombrement supplémentaire, ni en amidon ni en quantité. Un apport adéquat en acides gras

présente l'avantage double de soutenir l'immunité de la vache tout en améliorant la quantité du colostrum.

L'étape suivante consiste à surveiller précisément le niveau de protéines métabolisables pour compenser la chute de l'ingestion à l'approche du vêlage. Franck Gaudin préconise une concentration soutenue, de l'ordre de 1 850 g par jour, pour répondre à des enjeux biologiques cruciaux tels que la régénération mammaire. Pour veiller à la qualité de cette protéine il faut porter une attention particulière aux teneurs en lysine, méthionine et histidine.

Voir ci-dessous l'exemple de ration des prépas sur le GAEC.

Le nutritionniste remarque cependant un léger bémol sur le pourcentage d'acides gras (1,6 % et non 2,25 %) et soupçonne la teneur des maïs qui peut fluctuer énormément.

Source : PLM

Aliments	Prix €/t	Ingestion		MS %
		Kg brut	Kg MS	
Ensilage maïs	80	13.8	5	36 %
Paille de blé	50	6.5	5.7	88 %
Tourteau colza	230	1.95	1.7	89 %
Soja 48	365	2.85	2.5	88 %
Maïs grain	210	1	0.9	86 %
Minéral VT	2200	0.2	0.2	100 %
Chlorure de Mg	586	0.19	0.19	100 %
Chlorure de Ca	816	0.18	0.18	100 %
Carbonate de Ca	152	0.25	0.25	100 %
Matière grasse	1535	0.1	0.1	100 %
Isoacides	8800	0.04	0.04	100 %
Eau	0	14	0	
Total	3.7	41.1	16.8	

Source: PLM



Veille Innovation et Projets de Recherche

NGT : des essais plein champ aux Pays-Bas

L'université de Wageningen a annoncé le lancement, en 2026, d'essais en plein champ sur des variétés de pommes de terre développées grâce aux nouvelles techniques génomiques (NGT/NBT), en partenariat avec le ministère néerlandais de l'Agriculture. Ces variétés ont été conçues dans un objectif de renforcement de leur résistance aux maladies et ravageurs, notamment au mildiou. Les essais viseront à évaluer l'efficacité de ces résistances en conditions réelles, avec pour finalité de réduire significativement l'usage de produits phytosanitaires. L'université souligne que ces caractéristiques auraient également pu être obtenues par sélection conventionnelle, mais dans des délais plus longs, et estime que ces ex-

périmentations pourraient alimenter et faciliter le débat sur l'usage des NGT au service d'une agriculture plus durable aux Pays-Bas.

Source : Réussir



L'université de Wageningen (WUR) lance de nouveaux essais en plein champ avec des pommes de terre génétiquement modifiées

Source : Wageningen University & Research



Veille Réglementaire et Géopolitique

Renforcement de l'aide sur le GNR

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, annonce une prise en charge de 15 centimes par litre de gazole non routier agricole (GNR) pour le mois de mai, représentant 53 millions d'euros. Cette mesure vise à soutenir les agriculteurs face à la hausse des prix des carburants due aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Le Gouvernement a déjà mis en place plusieurs mesures de soutien, dont :

- Une prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales pour les exploitations fragiles (20 millions d'euros).
- Le remboursement des droits d'accise du GNR pour avril (14 millions d'euros).
- Des prêts de court terme exceptionnels encadrés par BPI France.
- Un report des cotisations sociales et un étalement des échéances fiscales.

L'aide au litre, initialement plus faible, est désormais triplée pour atteindre 15 centimes en mai. Le soutien total aux agriculteurs depuis le début

de la crise s'élève à près de 90 millions d'euros. La ministre reste vigilante sur l'évolution de la situation.

Cette mesure prend la forme d'un remboursement ex post, sur facture. Pour en bénéficier, les professionnels devront déposer leur demande entre le 1er juin et la fin juillet 2026 sur le guichet Dématic de la DDFIP. Une fois le dossier complet validé, le versement sera effectué rapidement, sous un délai maximal de dix jours.

Source : Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire



Source : Agriculture.gouv.fr

Tuberculose bovine : revalorisation du forfait d'abattage

Lors du congrès de GDS France à Avignon le 24 avril 2026, Annie Genevard a annoncé une revalorisation du forfait d'abattage-diagnostic pour la tuberculose bovine de 350 à 850 € par animal en fonction de l'âge, avec un effet rétroactif sur la campagne de prophylaxie 2025-2026. Les syndicats agricoles FNSEA, Jeunes agriculteurs, FNB et FNPL ont salué cette annonce, soulignant qu'elle répond à une demande de longue date des éleveurs. Ils se félicitent également de la prise en charge à 100% par l'État des opérations de nettoyage et de désinfection, contre 75% auparavant. Cependant, ils appellent à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route tuberculose 2025-2029, notamment pour la prise en charge des pertes laitières et le renforcement de la régulation de la faune sauvage.

Sources : Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Réussir

Haies : typologie officielle fixée par arrêté dans le cadre du régime unique

Dans le cadre de la loi d'orientation agricole, un arrêté publié au journal officiel le 23 avril 2026 définit la typologie des haies utilisée pour le régime unique encadrant leur destruction et replantation. Trois types sont désormais retenus :

- Haies buissonnantes basses (composées d'arbustes bas et autres ligneux)
- Haies arbustives hautes
- Haies arborées
- Ajout d'une mention spécifique « ripisylve » pour les haies au bord d'un cours d'eau, canal, mare ou plan d'eau.

Cette classification servira à déterminer, au niveau départemental, les coefficients de compensation fixant le linéaire à replanter en cas de destruction. Ces coefficients dépendront à la fois de la densité locale de haies, de la dynamique de linéaire et de la valeur écologique du type de haie concerné afin d'adapter les obligations de compensation à chaque situation territoriale.

Source : Journal officiel de la République française

Projets agricoles : un décret pour accélérer les contentieux en matière environnementale

Le décret n°2026-302, publié le 22 avril 2026, vise à simplifier et accélérer les projets agricoles et indus-

triels jugés stratégiques. Ce texte, dont la mise en application est prévue au 1^{er} juillet 2026, s'attaque directement aux délais de traitement des litiges environnementaux. Désormais, les recours contre certains projets seront portés directement devant les cours administratives d'appel, lesquelles auront l'obligation de statuer dans un délai maximal de dix mois. De plus, les auteurs du recours se voient désormais interdire de soulever de nouveaux arguments juridiques au fil de l'instruction et ont l'obligation de notifier les porteurs de projets dès le dépôt de leur plainte. Par ailleurs, le ministre délégué à l'Environnement a précisé que les porteurs de projets pourront désormais saisir la justice en cas de recours jugés abusifs, renforçant ainsi la sécurité juridique des exploitations.

Ce décret cible les projets agricoles clés pour la souveraineté alimentaire et énergétique, notamment les méthaniseurs et les infrastructures d'irrigation relevant de la nomenclature (IOTA). Il concerne également les élevages ICPE de bovins (plus de 50 têtes en lait ou 100 têtes en allaitant), les centres d'allotements, les élevages de porcs (plus de 2 000 places), de volailles (plus de 40 000 places) et de lapins.

Source : Réussir



Source: Réussir

Simplification : le contrôle annuel unique formalisé par un décret

Le gouvernement a annoncé, via un décret entrant en vigueur le 20 avril, la création d'une instance départementale pour faciliter la mise en œuvre du contrôle unique annuel des exploitations agricoles. Ce dispositif, lancé fin 2024, vise à coordonner les contrôles administratifs des fermes, répondant ainsi aux demandes de simplification des agriculteurs lors des mobilisations de 2023 et 2024. Une "mission interservices de l'agriculture" (Misa) sera chargée d'organiser une programmation indicative annuelle des contrôles sur le terrain, en excluant ceux liés aux impôts, aux cotisations sociales, à la police administrative ou à l'inspection du travail. Le décret précise que cette programmation devra tenir compte de l'équilibre géographique, du calendrier des travaux agricoles et des conditions climatiques, sanitaires ou économiques. Le décret inclut des dispositions sur le traitement des données personnelles des exploitations. Ce principe de contrôle unique a également été repris par la Commission européenne dans sa proposition de simplification de la Politique agricole commune.

Sources : Légifrance et Réussir



Marché des engrais



Solution azotée : Le marché reste structurellement tendu, verrouillé par le MACF sur les origines concurrentes (60 à 80 €/t) et les tensions liées à Ormuz. Le marché s'établit actuellement à 445 €/t départ Rouen.



Ammonitrate : Le potentiel de baisse sur le réappro semble très limité (-20 à -30€/t). L'ammonitrate 33.5 est affiché à 525 €/t et l'ammonitrate 27 à 425 €/t en vrac rendu culture.



Urée : Le blocage d'Ormuz coupe les flux du Moyen-Orient, tandis que la Chine maintient ses restrictions à l'export. Aucune détente n'est prévue avant l'été. Le produit reste peu compétitif pour les exploitations françaises, atteignant 745 €/t départ La Pallice.



Phosphore : La demande est soutenue, mais la disponibilité physique est un problème. Le DAP et le TSP, dépendants du Maroc et du Moyen-Orient, subissent de plein fouet les blocages logistiques. Le DAP est actuellement à 840 €/t et le TSP 45 à 670 €/t en vrac départ Rouen.



Potasse : Stagnation des cours cette semaines. Chlorure de potasse à 365 €/t départ Rouen.

Source : Agryco

Marché des céréales



Blé tendre meunier standard rendu Rouen

190,00 €/t

Blé tendre meunier rendu La Pallice

190,00 €/t

Sécheresse des sols aux Etats-Unis.



Orge fourragère rendu Rouen

191,00 €/t

Évolution de la demande intérieure et des exportations vers les pays tiers, notamment au Moyen Orient.



Colza rendu Rouen

515,50 €/t

Potentielles mises en jachère en remplacement des semis de colza. Précipitations au cours du mois de mai.



Maïs rendu La Pallice

214,50 €/t

Quid des semis dans l'hémisphère nord. Écoulement des volumes issus de l'ancienne récolte en Europe.

Sources : La Dépêche - Le Petit Meunier

Marché animal

Vache Mixte O 3 entrée abattoir	6,58 €/kg
Vache Lait O 3 entrée abattoir	6,23 €/kg
Vache Lait P 3 entrée abattoir	6,16 €/kg
Veau mâle laitier 45-50 Kg	297 €/tête
Veau mâle croisé laitier	540 €/tête

Sources : Réussir Les Marchés

Marché des tourteaux

Tourteaux de soja départ Montoir	378,00 €/t
Tourteaux de colza départ Montoir	313,00 €/t
Luzerne déshydratée départ Marne	210,00 €/t
Blé tendre fourrager rendu Ile-et-Vilaine	184,00 €/t

Sources : Réussir Les Marchés